

Arrêté

**fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard
des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 6 février 2006 instituant une commission administrative paritaire compétente à
l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des
ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, instituée par l'arrêté du 6 février 2006 susvisé, est
fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au
secrétariat général ;
- Monsieur Alain MARAVAL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jean-Pierre LILAS, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Nathalie CANTIN, adjointe au chef du département pilotage et gestion à l'office national
des forêts ;
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des
compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Monsieur Filipe SANTOS, adjoint à la cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et
qualité sanitaires de l'alimentation » à la direction générale de l'alimentation.

Membres suppléants

- Madame Stéphanie FRUGÈRE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Patrick SOLER, secrétaire général adjoint à FranceAgriMer ;
- Madame Valérie KLEEFSTRA, cheffe du service emploi, évolution et compétences à l'agence de services et de paiement ;
- Madame Emma ORGERET, chargée de mission au bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Mme Anne BELLANCOURT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- | | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------|
| - Madame Nathalie CAEL | ingénieur divisionnaire | FO |
| - Monsieur Alain STEUX | ingénieur divisionnaire | UNSA |
| - Madame Hélène BROUCAS | ingénieur divisionnaire | EFA – CGC - CFTC |
| - Monsieur Xavier SIMON | ingénieur de classe normale | FO |
| - Madame Gaëlle DORDAIN | ingénieur de classe normale | UNSA |
| - Monsieur Sébastien HESSE | ingénieur de classe normale | CGT – FSU – SUD |

Membres suppléants

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------|
| - Madame Christine CHEVALIER | ingénieur divisionnaire | FO |
| - Monsieur Denis CASSARD | ingénieur divisionnaire | UNSA |
| - Monsieur Lionel RICHAILLEY | ingénieur divisionnaire | EFA – CGC - CFTC |
| - Monsieur Pierre ZACHARIE | ingénieur de classe normale | FO |
| - Madame Anne JACOD | ingénieur de classe normale | UNSA |
| - Monsieur Stéphane LAULAIGNE | ingénieur de classe normale | CGT – FSU – SUD |

Article 2 - L'arrêté du 23 février 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le

18 MAI 2016

Pour le ministre, et par délégation,

Le ~~Sub~~-directeur
du développement professionnel et
des relations sociales

Yves LE NOZAHIC